

**Perch' Country Folk**  
**28240 Belhomert-Guéhouville**

Initiation de danses country dans une ambiance conviviale

Tous les mardis à partir de 19h dès le 12 septembre 2017

**3 niveaux de cours**

19h : débutants

20h : intermédiaires

21h : confirmés

*Salle des fêtes de Belhomert-Guéhouville*

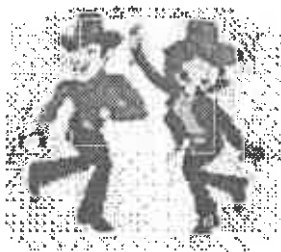
**Animatrice confirmée**

Venez nous rejoindre, nous vous offrons les 2 premiers cours

Pour tous renseignements

Tel : 06.18.79.37.72

Mail : [perchcountryfolk.belho@orange.fr](mailto:perchcountryfolk.belho@orange.fr)



## PERCH'COUNTRY FOLK

**BELHOMERT-GUÉHOVILLE**

**INSCRIPTION ANNEE 2017 / 2018**

<b>personne</b>	<b>2<sup>ème</sup> personne</b>
<b>Nom :</b>	<b>Nom :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Date de naissance :</b>
<b>Adresse mail :</b>	<b>Adresse mail :</b>
<b>N° de tel</b>	<b>N° de tel :</b>
<b>portable :</b>	<b>portable :</b>

**Adresse :** .....

.....

### Cotisation pour l'année

85€ pour 1 personne

130€ pour 1 couple ou 2 personnes dans le même foyer

40€ pour les enfants scolarisés

*Possibilité de payer en 2 fois*

*1<sup>er</sup> chèque débité en septembre*

*2<sup>ème</sup> chèque débité en mars*

*Toutefois, les 2 chèques sont à joindre à votre inscription*

**Merci de joindre le certificat médical et de remettre le dossier complet  
(pas besoin de certificat médical si vous l'avez fourni en 2016)**

**Merci de bien vouloir signer les documents à l'intérieur du dossier**



**Perth' Country Folk**  
**28240 Belhomert-Guéhouville**

Je soussigné Monsieur : .....

Atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir de problème de santé m'interdisant la pratique de la danse country
- Avoir un problème de santé

J'atteste qu'en aucun cas, la responsabilité de l'association PERCH'COUNTRY FOLK sera engagée

Fait à : .....

Le : .....

**SIGNATURE**

Je soussignée Madame : .....

Atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir de problème de santé m'interdisant la pratique de la danse country
- Avoir un problème de santé

J'atteste qu'en aucun cas, la responsabilité de l'association PERCH'COUNTRY FOLK sera engagée

Fait à : .....

Le : .....

**SIGNATURE**

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA DANSE COUNTRY

Fait selon l'article 14 des statuts déposés à la sous-préfecture

## ARTICLE 1 :

Selon l'article 8, le bureau sera en droit de se réunir pour décider d'une éventuelle radiation d'un membre adhérent, sans remboursement de la cotisation, pour :

- Comportement considéré comme incorrect
- Auteur de troubles nuisant à la convivialité
- Non-paiement de la cotisation

## ARTICLE 2 :

Perch'country folk doit faire part, à ses adhérents, des dons reçus pour d'éventuelles démonstrations de danse country.

Cette association a pour but : l'initiation à la country

## ARTICLE 3 :

Selon l'article 10, le bureau de Perch'country folk se réunira pour prendre des décisions concernant un budget, une démonstration, un problème interne.

Aucun engagement de démonstration, de publicité, médias et autres, ne sera pris sans l'accord du bureau ou de son président.

Aucune décision arbitraire ne pourra se décider hors réunion.

## ARTICLE 4 :

L'animateur recevra un salaire dont le montant sera fixé par le bureau lors d'une réunion suite à l'assemblée générale.

## ARTICLE 5 :

Les téléphones portables, bijoux et tous objets de valeur sont proscrits pendant les cours

Le nécessaire sera fait pour assurer la sécurité dans l'enceinte des cours. Toutefois les incidents qui pourraient survenir à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux (vol ou détérioration de véhicules sur le parking, vol d'objets de valeur...) ne seraient pas de notre ressort.

Les trajets aller-retour pour se rendre au cours ne sont pas pris en charge par l'association.

## ARTICLE 6 :

Un cours peut être supprimé en cas de force majeure (intempéries, maladie, problème de chauffage dans la salle ...) le maximum sera fait pour prévenir les adhérents.

Fait à belhomert le

La présidente

le trésorier

la secrétaire

Monsieur : .....

Madame : .....

A bien pris connaissance du règlement intérieur

Date : .....

Signature :